

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 11 juillet 2019 à 9h30  
« Évolution des inégalités intragénérationnelles »

<b>Document n° 5</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **L'évolution des inégalités de revenu salarial au fil des générations**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## L'évolution des inégalités de revenu salarial au fil des générations

Ce document étudie l'évolution des inégalités de salaire net<sup>1</sup> parmi les salariés du secteur privé<sup>2</sup>, à partir des données du panel DADS de l'INSEE disponibles de 1967 à 2014. On s'intéresse particulièrement aux inégalités de **revenu salarial**. Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée : il prend de fait en compte le salaire horaire, la quotité travaillée hebdomadaire (temps complet ou temps partiel), et la durée travaillée sur l'année. Il faut rappeler que le revenu salarial est un déterminant important du montant des pensions de retraite (via notamment le calcul du salaire annuel moyen pour le régime général et l'acquisition de points pour le régime Agirc-Arrco) et que les inégalités de revenu salarial observées au fil des générations peuvent donc avoir une incidence sur les inégalités au moment de la retraite. Pour éclairer ces évolutions, le document s'attachera également à décrire l'évolution des inégalités de **salaire journalier** (c'est-à-dire le salaire net par jour rémunéré), sur le champ des salariés à temps complet. Enfin, pour compléter cette approche par le revenu salarial qui ne tient pas compte des revenus autres que les salaires<sup>3</sup>, quelques résultats sur l'évolution des inégalités de **revenu individuel net** sont présentés d'après les enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE. Cette dernière analyse reprend les déclarations retracées par les contribuables dans la case « traitements et salaires » de la déclaration d'impôt sur le revenu, ce qui permet à la fois d'élargir le périmètre des individus étudiés au secteur public et d'inclure notamment les allocations chômage dans le champ de l'analyse.

Alors que les inégalités de salaire journalier à temps complet ont été globalement stables, les inégalités de revenu salarial ont significativement progressé entre 1967 et 2014. Cette progression est appréhendée par l'évolution du rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial (*i.e.* le rapport entre le 9<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> décile des revenus salariaux) qui est passé de 14<sup>4</sup> à 22. Ces inégalités de revenu salarial se sont notamment plus creusées dans le bas de la distribution (les revenus salariaux inférieurs à la médiane) que dans le haut.

Les inégalités de revenu salarial permettent de caractériser à la fois les niveaux de rémunération et les parcours professionnels (précarité de l'emploi, temps partiel, etc.), puisqu'il s'agit de la somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée. Ainsi, un revenu salarial qui s'écarte fortement (à la baisse) du revenu médian peut relever de différentes situations vis-à-vis de l'emploi, qui souvent se cumulent pour un même individu :

- entrées ou sorties sur le marché du travail (insertion des jeunes, maternité, etc.) ;
- entrées ou sorties sur le territoire (étrangers venant travailler quelque temps en France, dont les étudiants, travailleurs frontaliers ou expatriés) ;

---

<sup>1</sup> Dans ce document, on considère les salaires nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

<sup>2</sup> Le champ de l'étude est constitué des salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier.

<sup>3</sup> Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage ou les indemnités de maladie ou maternité).

<sup>4</sup> Dit autrement, en 1967, le seuil au-delà duquel se situent les 10 % des revenus salariaux les plus élevés était en moyenne 14 fois supérieur au seuil en-deçà duquel se situent les 10 % des revenus salariaux les plus bas.

- travail saisonnier ou occasionnel (notamment pour les étudiants) ;
- chômage de courte durée (les chômeurs de longue durée sont hors champ) ;
- chômage technique, arrêts maladie ;
- travail à temps partiel ;
- salaire horaire faible (proche du SMIC horaire).

Comme les inégalités de salaire journalier demeurent assez stables, le creusement des inégalités de revenu salarial tend plutôt à révéler des situations plus précaires sur le marché du travail, notamment pour les plus jeunes.

Si l'on voit nettement le creusement des inégalités de revenu salarial au fil du temps, il est également intéressant d'étudier dans le cadre de cette séance comment ces ratios ont évolué au fil des générations selon l'âge, pour observer si certaines générations ont connu au cours de leur carrière des inégalités particulièrement fortes. Au regard de l'évolution du ratio D9/D1 par cohortes, il semble difficile de conclure à un creusement global des inégalités de revenu salarial sur l'ensemble de la carrière au fil des générations. Le creusement des inégalités au fil des générations n'apparaît clairement qu'en début de carrière (avant 30 ans voire avant 35 ans), où les inégalités se sont significativement accrues au fil des générations nées après 1950. Cette analyse permet par ailleurs de confirmer que les inégalités de revenu salarial sont plus fortes en début et en fin de carrière, pour chaque génération observée.

### **1. Une quasi stabilité des inégalités de salaire journalier pour les emplois à temps complet de 1975 à 2014**

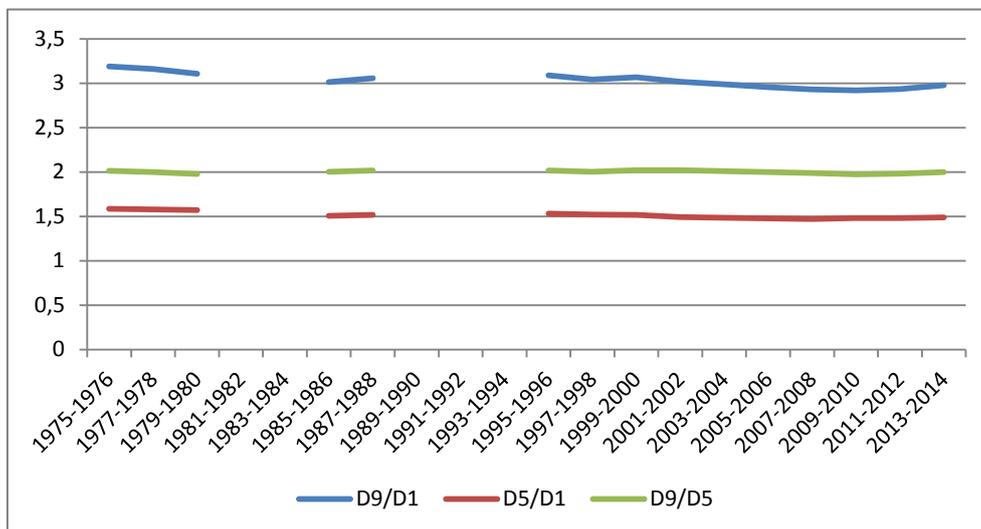
On considère ici le salaire journalier des salariés du secteur privé à temps complet (salaire net par jour rémunéré). Les évolutions des ratios interdéciles montrent une quasi stabilité des inégalités mesurées par cet indicateur sur la période étudiée, voire même d'une légère baisse des inégalités si l'on considère le ratio D9/D1 (cf. *figure 1*). Les inégalités sont un peu moins marquées pour les rémunérations les moins élevées (le ratio D5/D1 est inférieur au ratio D9/D5), témoignant vraisemblablement des effets du salaire minimal sur la distribution des bas salaires.

Les inégalités de salaire journalier sont plus importantes parmi les hommes que parmi les femmes, sans doute en raison de rémunérations plus élevées parmi les hommes les mieux rémunérés (cf. *figure 2*). La situation des femmes et des hommes tend à se rapprocher, du fait d'une hausse des inégalités parmi les femmes d'un côté et d'une diminution des inégalités parmi les hommes de l'autre.

Enfin, l'observation de l'évolution des ratios interdéciles par tranche d'âge montre qu'ils progressent avec l'âge, de manière assez constante avec les générations, à l'exception d'une réduction notable pour les 50-54 ans et les 55-59 ans à partir de la fin des années 1990, c'est-à-dire à partir des générations nées vers 1940-45.

Au total, compte tenu de la faible évolution des inégalités de revenu journalier, il faut surtout chercher une explication dans le nombre de jours travaillés pour expliquer les évolutions des inégalités de revenus salarial<sup>5</sup>.

**Figure 1. Evolution des ratios interdéciles du salaire journalier <sup>6</sup>**



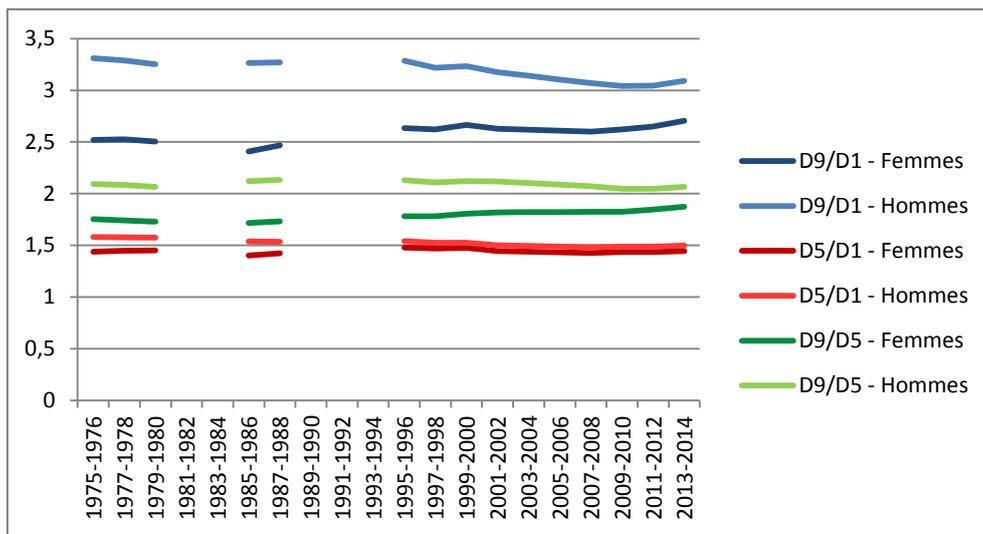
*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE*

<sup>5</sup> « Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005 », Les salaires en France édition 2007, INSEE

<sup>6</sup> Les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990, d'où trois paires d'années manquantes dans les graphiques. La qualité des données en distribution est très approximative en 1993 et 1994 (ce sont les premières années de traitement exhaustif sur les DADS à l'Insee) c'est pourquoi les données ne sont pas diffusées pour ces années.

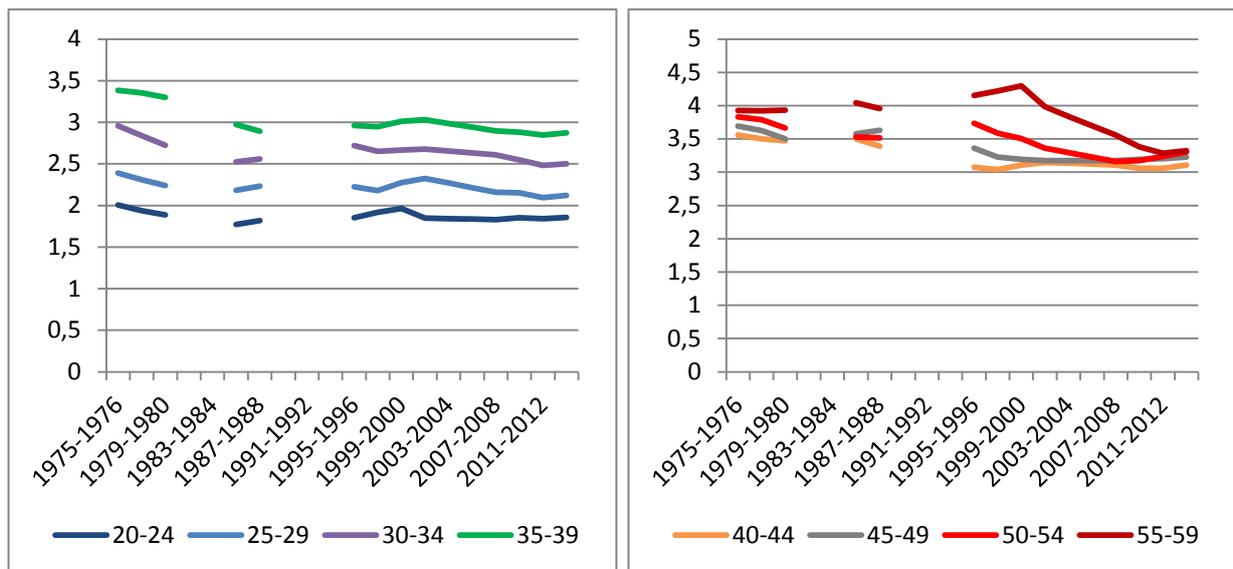
**Figure 2. Evolution des ratios interdéciles du salaire journalier selon le genre**



*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE*

**Figure 3. Evolution du ratio D9/D1 du salaire journalier selon la tranche d'âge**



*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE*

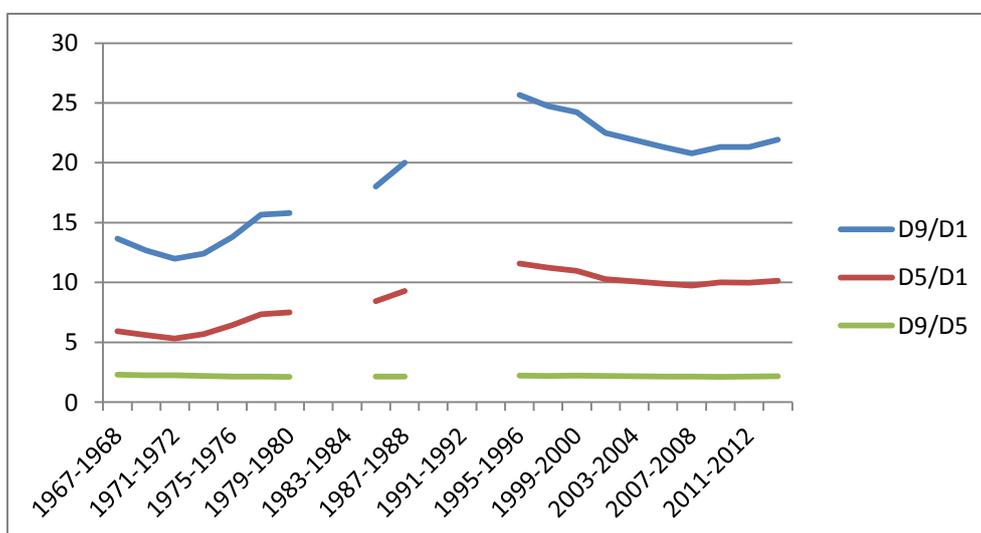
## 2. Une progression des inégalités de revenu salarial de 1967 à 2014, marquée notamment pour les plus jeunes

Sur la période 1967 à 2014, les inégalités **de revenu salarial net** mesurées au travers du ratio D9/D1 ont eu tendance à progresser. Il est possible de distinguer plusieurs périodes : après une baisse entre 1967 et 1972, le ratio est en nette augmentation de 1972 à 1996 ; puis sur la période suivante le ratio diminue à nouveau jusqu'en 2007-2008 pour tendre légèrement à la hausse autour de 21.

Le ratio D5/D1, qui mesure ces inégalités sur la première moitié de la distribution correspondant aux revenus les moins élevés, connaît les mêmes tendances mais à un niveau près de deux fois inférieur puisque que le ratio s'établit autour de 5 en début de période pour atteindre son maximum en 1996 à 11,6 pour se stabiliser à près de 10 depuis 2001. Le ratio D9/D5 est quant à lui beaucoup plus stable puisqu'il reste entre 2 et 2,5.

Au regard de ces évolutions, les inégalités se sont fortement creusées sur la période entre les individus au revenu salarial le plus faible et les individus au revenu salarial le plus élevé. Néanmoins la relative stabilité du ratio D9/D5 face au doublement du ratio D5/D1 montre que les inégalités se sont davantage accentuées dans le bas de la distribution des revenus salariaux jusqu'au début des années 2000 que dans le haut de la distribution. L'étude de l'INSEE précitée (« *Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005* ») montre que ce sont les jeunes et les salariés qui ne travaillent pas à temps complet qui ont vu leur revenu salarial diminuer le plus, ce qui explique le creusement des inégalités en bas de la distribution et indiquerait une précarisation des individus qui ont déjà une situation instable sur le marché de l'emploi.

**Figure 4. Evolution des ratios interdéciles du revenu salarial net**



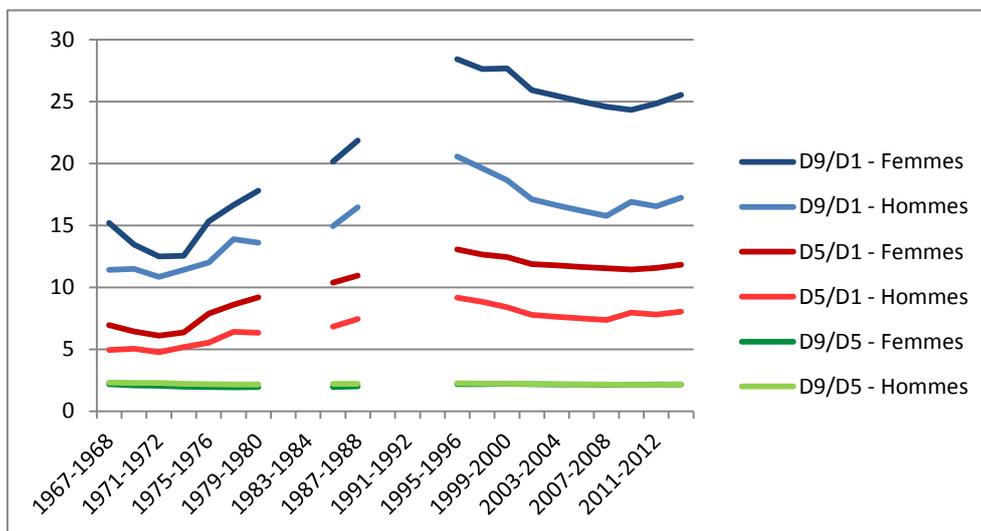
*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE*

L'observation de l'évolution des ratios par genre montre que les inégalités sont plus fortes entre les femmes qu'entre les hommes pour les ratios D9/D1 et D5/D1, mais les niveaux sont très similaires pour le ratio D9/D5. Ceci signifie que les bas revenus salariaux sont plus

fréquents parmi les femmes, sans doute à cause du travail à temps partiel et d'entrées/sorties plus fréquentes sur le marché du travail, notamment lors des maternités. La croissance globale des inégalités de revenu salarial (hommes et femmes confondus) est donc tirée par le creusement des inégalités entre les femmes qui se sont en partie renforcées avec la hausse de la participation des femmes au marché du travail.

**Figure 5. Evolution des ratios interdéciles du revenu salarial net selon le genre**

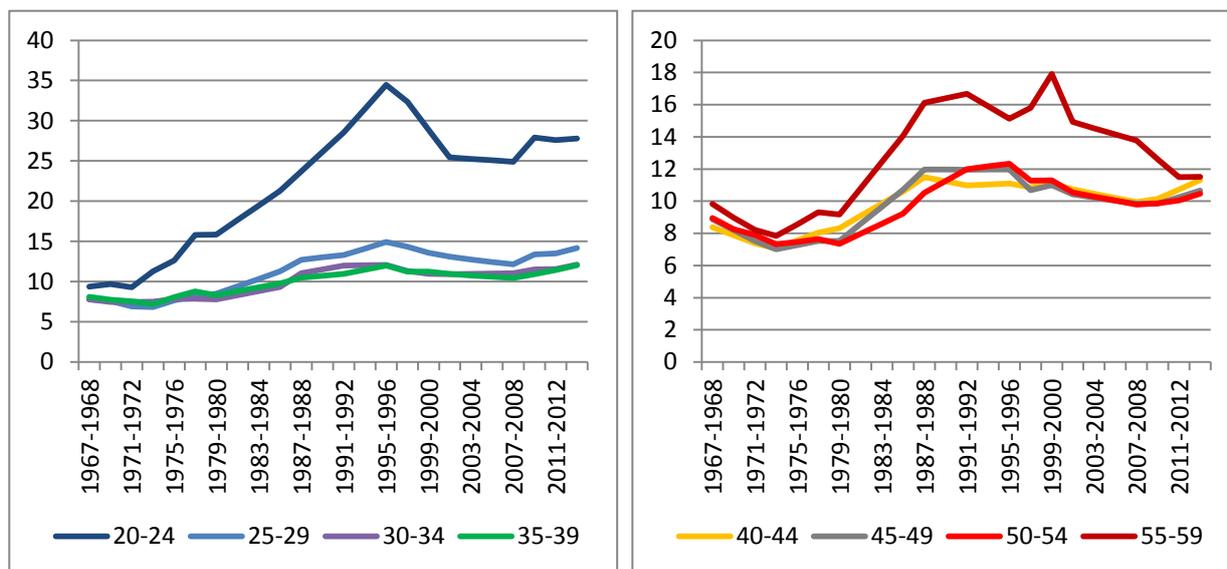


*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE*

En ce qui concerne les évolutions des inégalités par tranche d'âge, trois tranches d'âge quinquennales se distinguent par un niveau et une progression importants : les 20-24 ans, les 55-59 ans et dans une moindre mesure les 25-29 ans. Dès 1967, les 20-24 ans et les 55-59 ans ont des ratios (donc des niveaux d'inégalité) légèrement supérieurs aux autres tranches d'âge (respectivement 9,4 et 9,8) alors que ces ratios atteignent 35 et 18 dans les années 1990. En fin de période toutefois, le ratio des 55-59 ans diminue fortement pour se rapprocher des ratios des autres tranches d'âge alors que l'écart demeure important pour les 20-24 ans et de creuse pour les 25-29 ans. En somme, les inégalités se sont accentuées pour tous les âges malgré une relative stabilisation après le milieu des années 1990, mais c'est pour les moins de 30 ans qu'elles ont le plus progressé. Parmi les 55-59 ans, les inégalités ont connu une forte augmentation entre 1973 et 2000, mais elles se sont ensuite considérablement résorbées.

**Figure 6. Evolution du ratio D9/D1 du revenu salarial net selon la tranche d'âge**



*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

### 3. Évolutions des inégalités de revenu salarial au fil des générations

Si l'approche transversale permet d'observer les inégalités de revenu salarial entre tranches d'âge à une date donnée, il est nécessaire de compléter l'analyse avec une approche longitudinale par laquelle on visualise plus nettement l'évolution des inégalités entre les générations. A cet effet est commentée dans cette partie l'évolution des rapports interdéciles D9/D1, D5/D1 et D9/D5 qui permettent de mesurer les inégalités de revenu salarial des revenus en haut et en bas de la distribution, pour les générations successives nées entre 1920 et 1990. Les analyses intègrent également des comparaisons par tranches d'âge afin de repérer à quelle période du cycle de vie les inégalités se sont accentuées ou se sont réduites.

#### 3.1. L'évolution du ratio D9/D1 au fil des générations met en exergue un creusement des inégalités en début de carrière

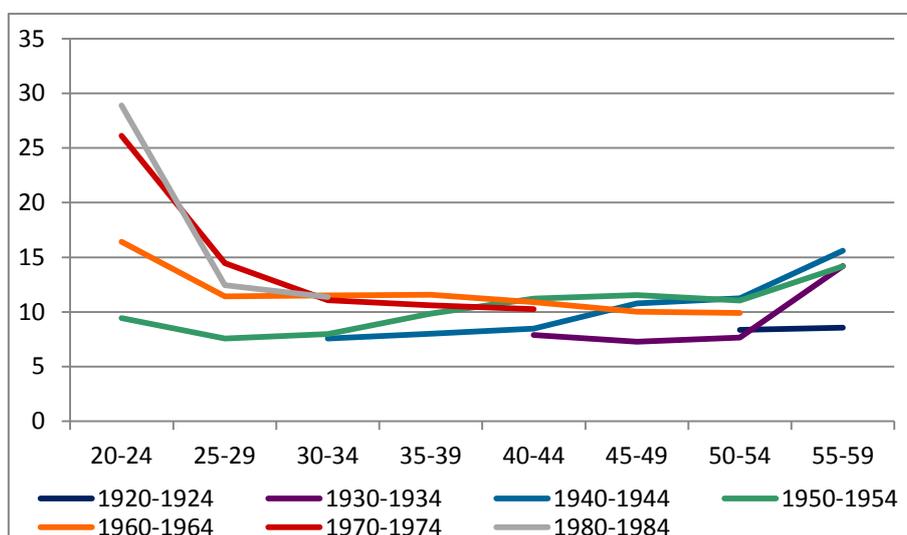
Le niveau des inégalités de revenu salarial a progressé différemment selon l'âge au fil des générations. Les inégalités ont fortement augmenté en début de carrière (avant 30 ans) au fil des générations : le ratio a presque triplé pour les 20-24 ans entre les générations 1950 et 1992 (de 9,4 à 27,8), avec un maximum proche de 33 pour la génération 1976. Elles ont eu tendance à se stabiliser, voire à diminuer, à partir des générations nées vers le milieu des années 1970.

En revanche les inégalités de revenu salarial ont eu tendance à se réduire en fin de carrière (après 50 ans) à partir des générations du milieu des années 1940, après avoir augmenté à partir des générations du milieu des années 1930. Les inégalités restent élevées par rapport aux autres tranches d'âge mais cet écart tend à se réduire.

En milieu de carrière (de 30 à 49 ans), le niveau des inégalités est proche et a eu tendance à progresser au fil des générations. On observe une augmentation quasi continue des inégalités jusqu'à la génération 1950 ; entre les générations 1950 et 1960, les inégalités poursuivent leur montée à l'âge de 30-39 ans, tandis qu'elles diminuent sensiblement à l'âge de 40-49 ans. Il faut noter qu'à partir des générations de la fin des années 1950, le niveau des inégalités des moins 30-39 ans dépassent celui des 40-49 ans.

Au total, au regard de l'évolution du ratio D9/D1 par cohortes, il semble difficile de conclure à un creusement global des inégalités de revenu salarial sur l'ensemble de la carrière au fil des générations. Le creusement des inégalités au fil des générations n'apparaît clairement qu'en début de carrière (avant 30 ans voire avant 35 ans), où les inégalités se sont significativement creusées au fil des générations nées après 1950. Par ailleurs, cette analyse confirme que les inégalités de revenu salarial sont plus fortes en début et en fin de carrière, pour chaque génération observée.

**Figure 7. Evolution du ratio D9/D1 (revenu salarial) au fil des générations**



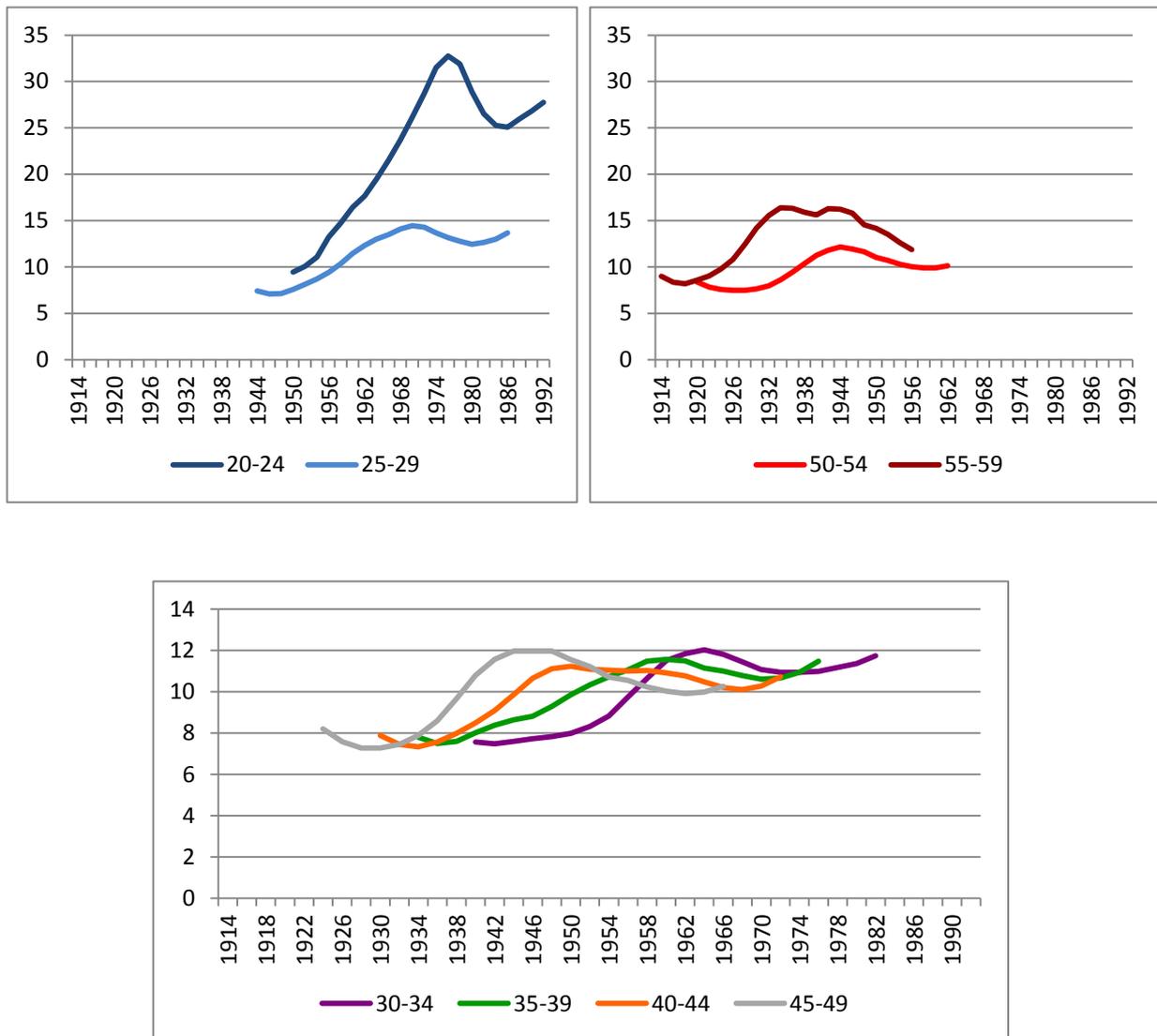
*Lecture : Le ratio D9/D1 est plus élevé à 25-29 ans pour les générations nées en 1960-1964 (11,4) que pour les générations nées en 1950-1954 (7,6), ce qui signifie que les inégalités de revenu salarial à l'âge de 25-29 ans se sont creusées entre ces générations.*

*Pour les générations 1950-1954, ces inégalités se sont aussi creusées à mesure qu'elles avançaient en âge : à 25-29 ans le ratio D9/D1 est plus faible qu'à 50-54 ans pour ces générations.*

*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG-COR*

**Figure 8. Evolution du ratio D9/D1 (revenu salarial) au fil des générations selon l'âge**



Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier

Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR

Une comparaison hommes-femmes de cet indicateur révèle que :

- les inégalités de revenu salarial sont nettement moins marquées pour les hommes que pour les femmes pour toutes les générations observées ;
- ces inégalités ont également moins augmenté pour les hommes, pour tous les âges (voir *annexe 1*). La plus grande fréquence du temps partiel chez les femmes au fil des générations, et son augmentation durant les années 1990 peut en partie expliquer ce phénomène.

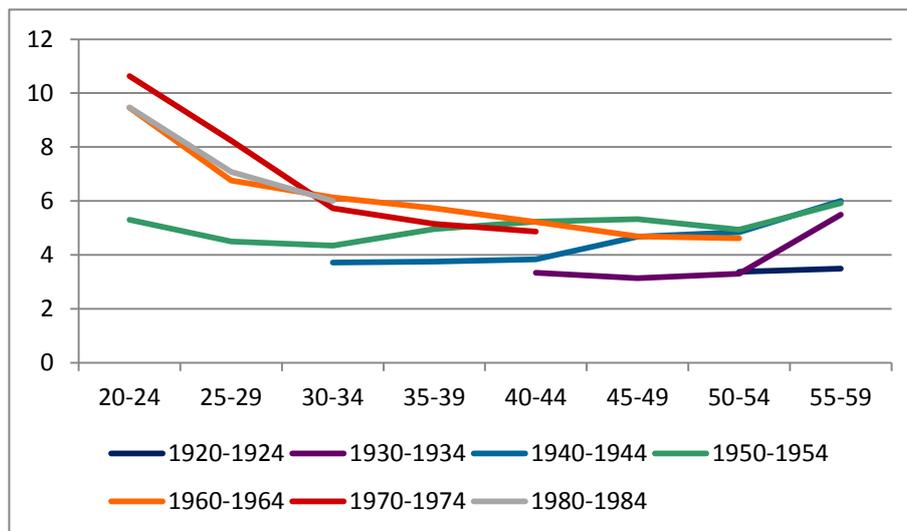
### 3.2. Le creusement des inégalités de début de carrière au fil des générations se retrouve pour les revenus salariaux inférieurs à la médiane (analyse du ratio D5/D1)

Si le niveau du ratio D5/D1 (qui compare la médiane au bas de la distribution des revenus salariaux) est évidemment plus faible que celui du ratio D9/D1 leurs évolutions sont très comparables. Ainsi pour le bas de la distribution, c'est toujours en début de carrière que les inégalités de revenu salarial demeurent les plus fortes et augmentent le plus au fil des générations, malgré une relative stabilité depuis les générations des années 1980 pour les 20-24 ans (le ratio a tout de même presque doublé entre la génération 1950 et 1992 passant de 5,3 à 9,8).

En milieu de carrière, les inégalités ont plutôt augmenté au fil des générations. Cette augmentation apparaît un peu plus nettement pour le ratio D5/D1 que pour le ratio D9/D1, surtout chez les 30-34 ans et 35-39 ans dont le niveau du ratio dépasse les 40-44 ans et les 45-49 ans dès la fin des années 1950.

Le ratio des tranches d'âge les plus âgées se rapproche en niveau et en évolution des tranches d'âge intermédiaires, les inégalités semblent donc moins fortes au sein de ces tranches d'âge pour cet indicateur.

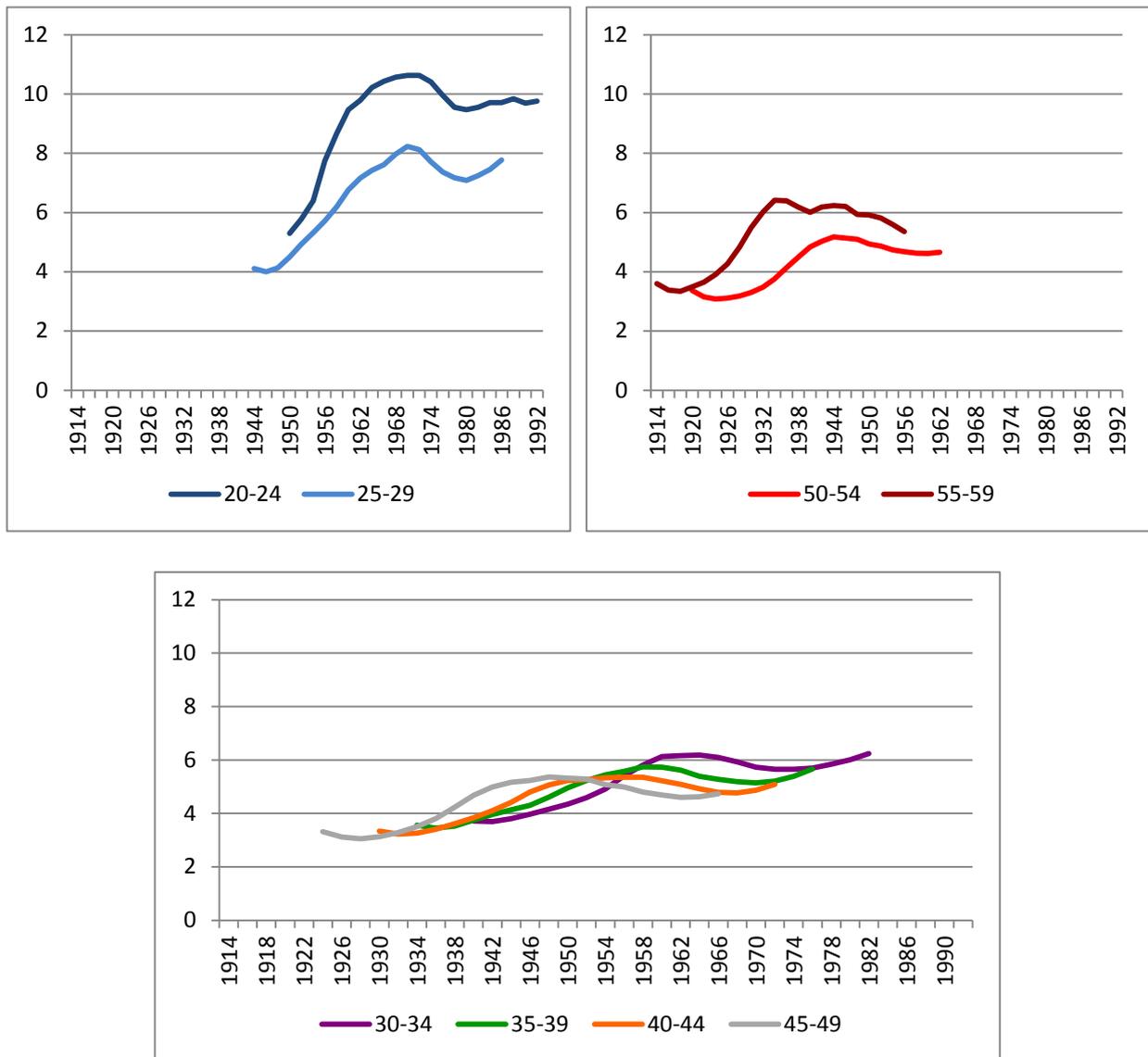
**Figure 9. Evolution du ratio D5/D1 (revenu salarial) au fil des générations**



*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

**Figure 10. Evolution du ratio D5/D1 (revenu salarial) au fil des générations selon l'âge**



*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

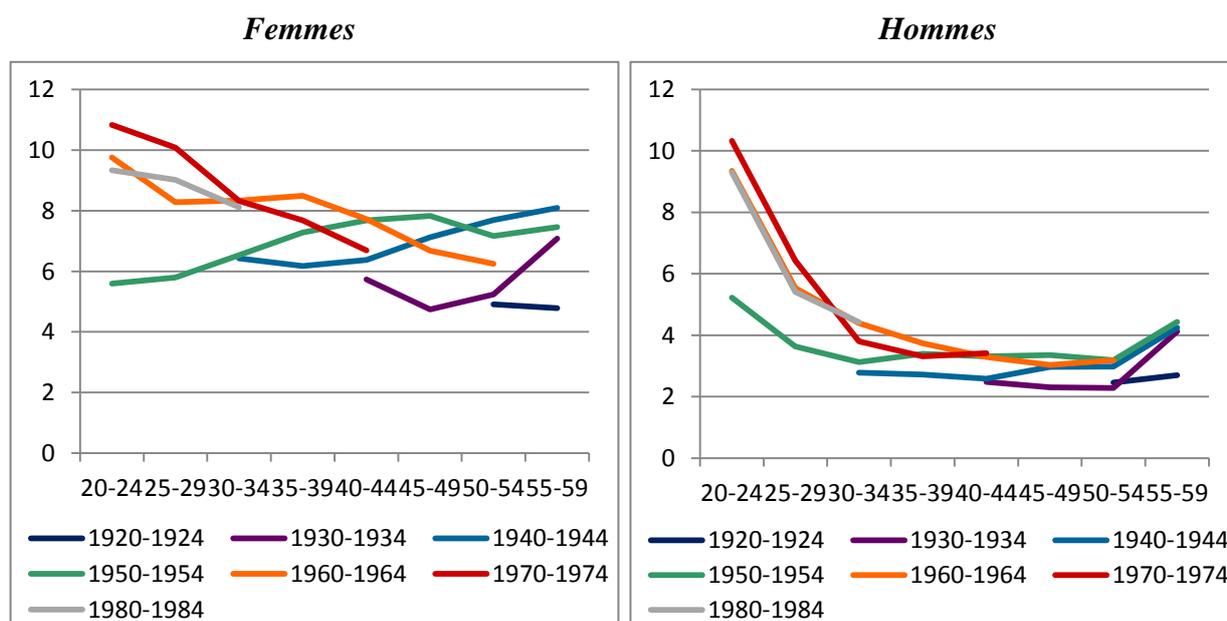
*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

Des différences apparaissent entre les niveaux des ratios pour les hommes et les femmes (voir *annexe 2*), à l'exception des 20-24 ans dont le niveau des inégalités reste très proche pour les hommes et les femmes. En revanche, les inégalités sont toujours plus prononcées chez les femmes que chez les hommes pour toutes les tranches d'âge et au fil des générations.

Chez les hommes, on observe que les inégalités dans le bas de la distribution (ratio D5/D1) ont plutôt tendance à augmenter au fil des générations en début, en milieu comme en fin de carrière, cette hausse étant assez nette avant 30 ans et après 55 ans.

Chez les femmes, cela est beaucoup moins clair. Les générations de femmes avant 1960 auraient connu des inégalités plus fortes en fin de carrière qu'en début de carrière tandis que les inégalités ont tendance à diminuer avec l'âge pour les générations suivantes.

**Figure 11. Évolution du ratio D5/D1 (revenu salarial) au fil des générations par genre**



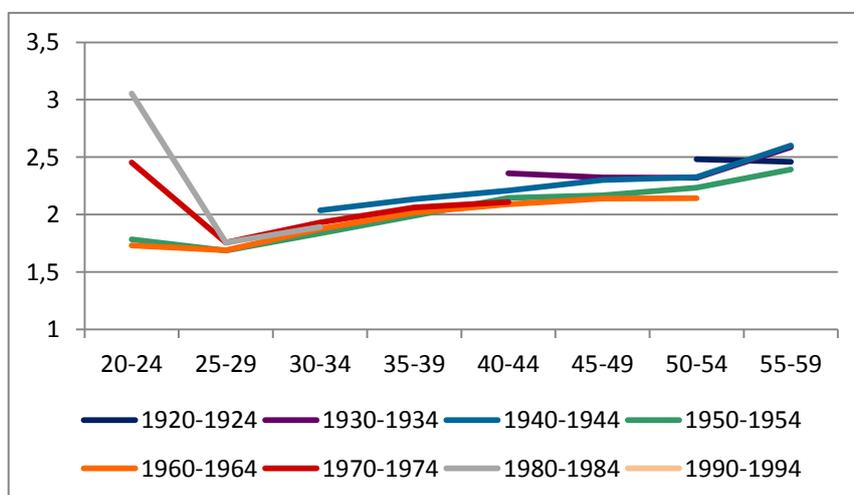
*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

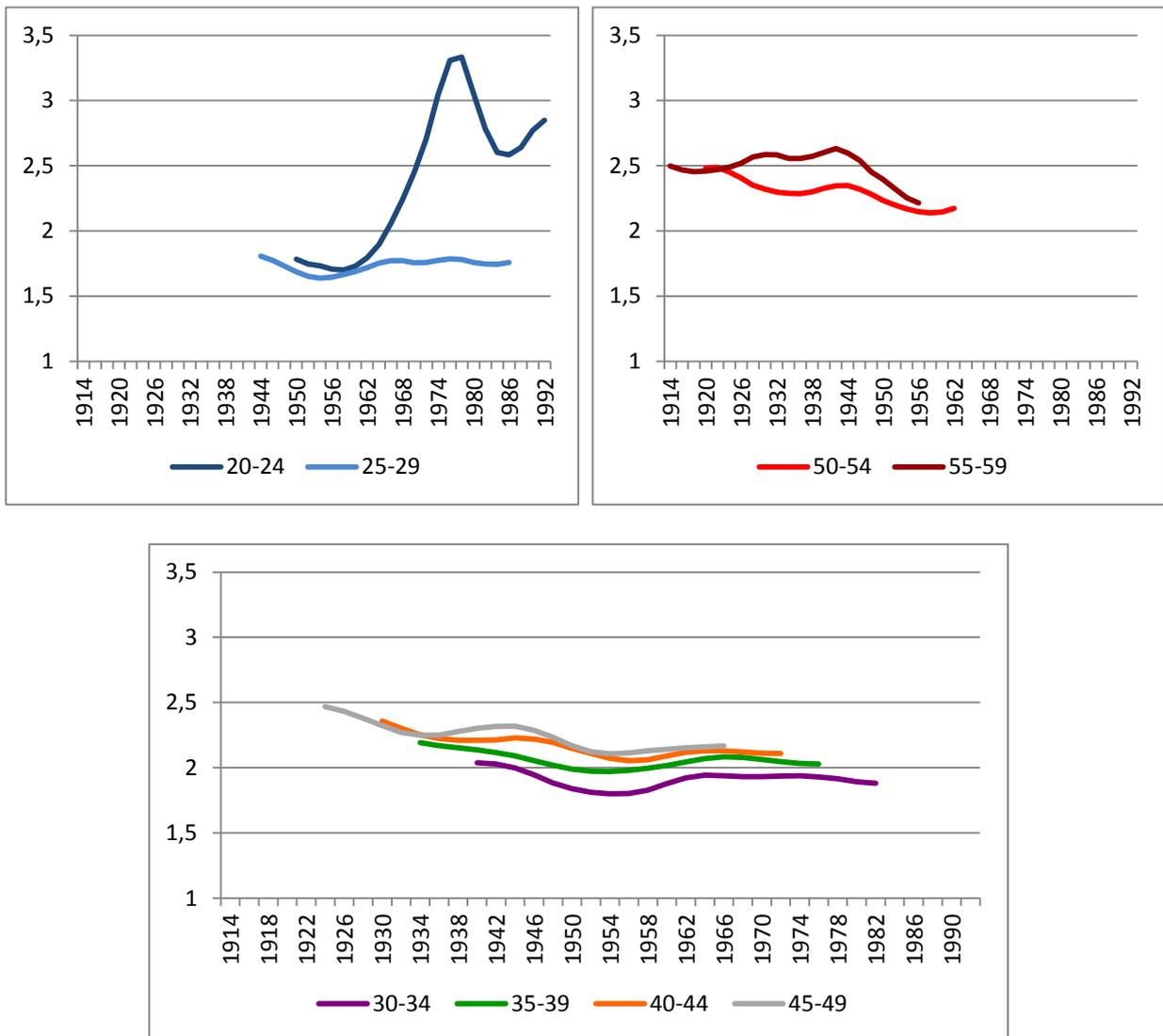
### 3.3. Des évolutions moins différenciées pour les revenus salariaux supérieurs à la médiane

La dispersion des revenus salariaux est bien moins marquée dans le haut de la distribution que dans le bas de la distribution des revenus. Contrairement aux deux autres ratios, le ratio D9/D5 évolue plutôt à la baisse au fil des générations, du moins pour les tranches d'âge après 30 ans ; il est stable pour les 25-29 ans mais demeure à la hausse pour les 20-24 ans. De plus, le ratio demeure durablement plus faible pour chaque génération en début de carrière qu'en fin de carrière. On peut en déduire que, en haut de la distribution des salaires, les inégalités de revenu salarial s'intensifient avec l'âge, malgré une tendance à la baisse au fil des générations. Ces écarts sont à relativiser puisqu'ils sont très faibles pour ce ratio.

**Figure 12. Evolution du ratio D9/D5 (revenu salarial) au fil des générations**



**Figure 13. Evolution du ratio D9/D5 au fil des générations selon l'âge**



*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

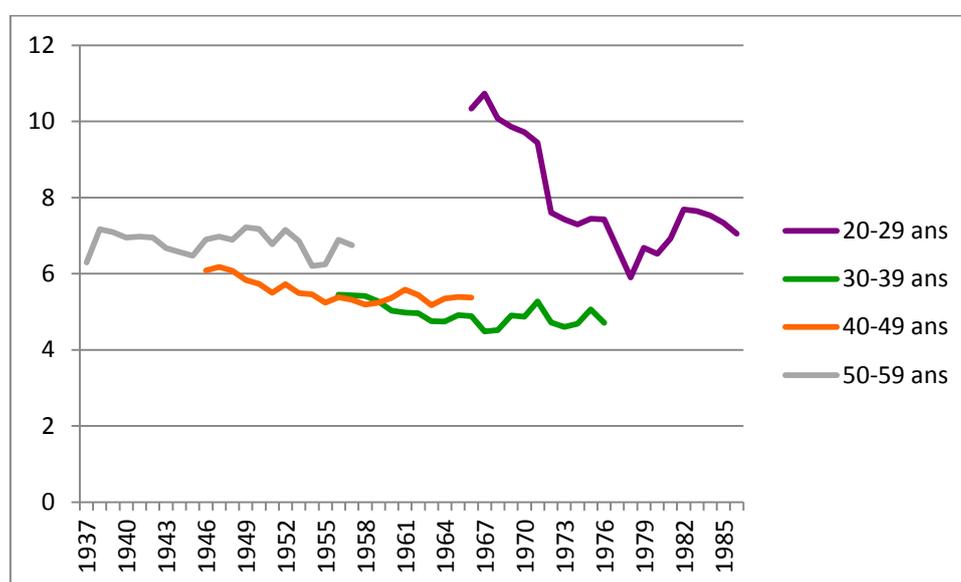
*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

Le ratio D9/D5 se distingue également par le fait qu'il est plus bas pour les femmes que pour les hommes (voir annexe 3), ce qui indique que les femmes sont moins concernées par les inégalités de revenu salarial en haut de la distribution. Toutefois, l'évolution du ratio des femmes au fil des générations est bien plus stable que celui des hommes qui évolue à la baisse : les inégalités en haut de la distribution tendent donc à se réduire pour les hommes mais plutôt à stagner pour les femmes.

#### 4. Une approche complémentaire : les inégalités de revenu individuel net de 1996 à 2016

Pour compléter l'analyse des inégalités de revenus, on propose de présenter les ratios interdéciles des revenus individuels nets, qui se composent du revenu salarial complété par les « autres revenus imposables » (complétés dans la déclaration d'impôts sur le revenu) c'est-à-dire allocations chômage (calculées en net) et les préretraites<sup>7</sup>. Le niveau du ratio D9/D1 apparaît alors plus faible que pour le simple revenu salarial sur toutes les générations observées et l'ensemble de la carrière. S'il est difficile d'observer l'effet propre de l'indemnité du chômage sur l'intensité des inégalités de revenus, ces résultats permettent de relativiser des niveaux d'inégalité parfois très élevés (notamment pour les jeunes) observés avec le revenu salarial.

**Figure 14. Evolution du ratio D9/D1 du revenu individuel net au fil des générations selon l'âge**



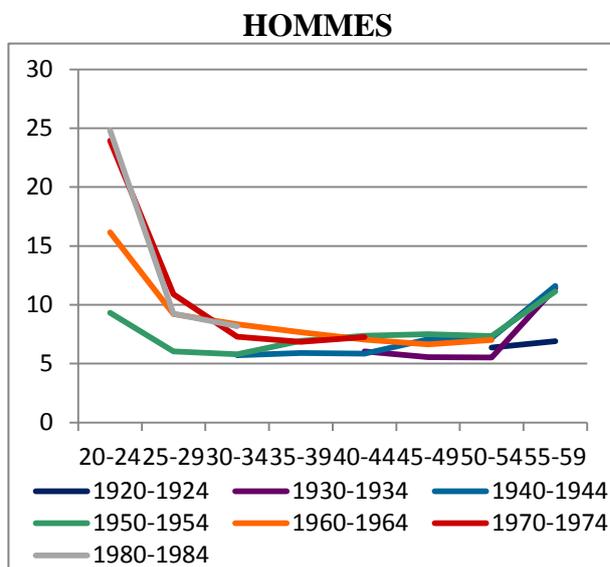
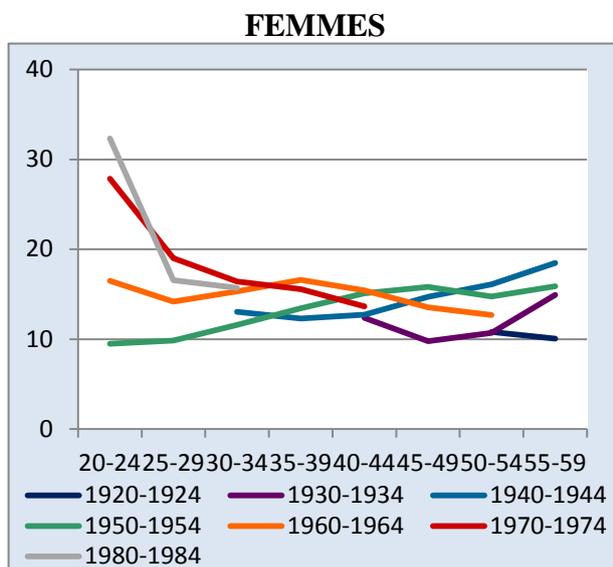
*Champ : France métropolitaine, individus ayant perçu des salaires ou des allocations chômage au cours de l'année et vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee, enquêtes revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016.*

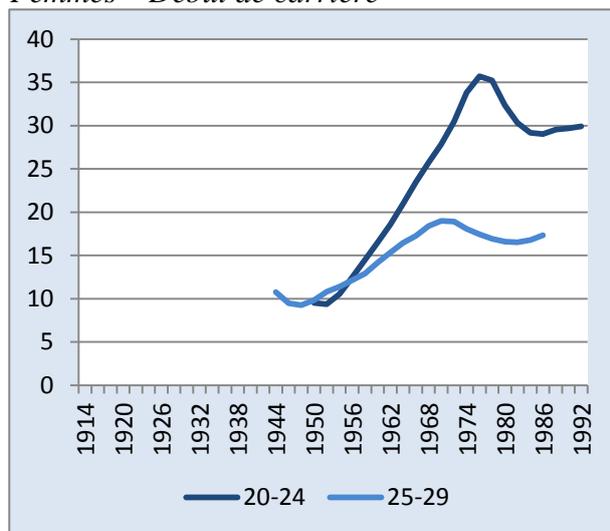
<sup>7</sup> Le champ est limité aux actifs, par conséquent, les préretraites sont très peu prises en compte (à l'exception des individus qui ont changé de statut au cours de l'année). Pour ces données, le champ inclut les salariés du secteur privé et du secteur public, contrairement au champ retenu auparavant. Notons également que les chômeurs de longue durée qui ne perçoivent plus d'allocations chômage sont exclus du champ.

# ANNEXES

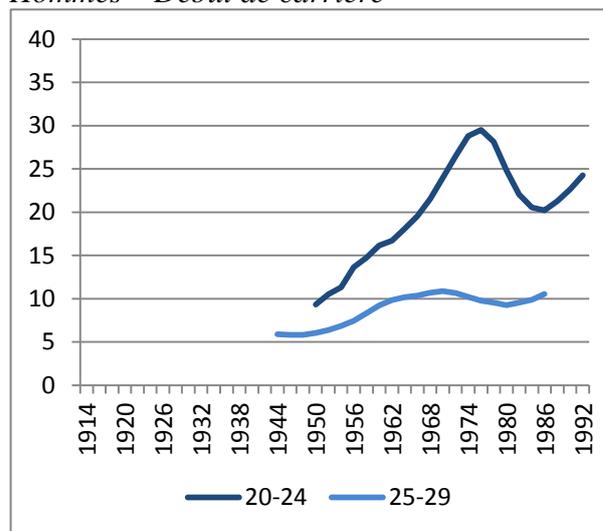
## Annexe 1. Évolutions du ratio D9/D1 du revenu salarial selon le genre



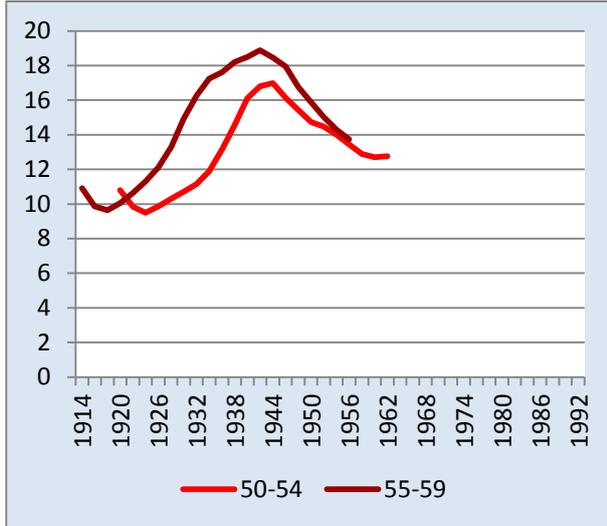
### Femmes – Début de carrière



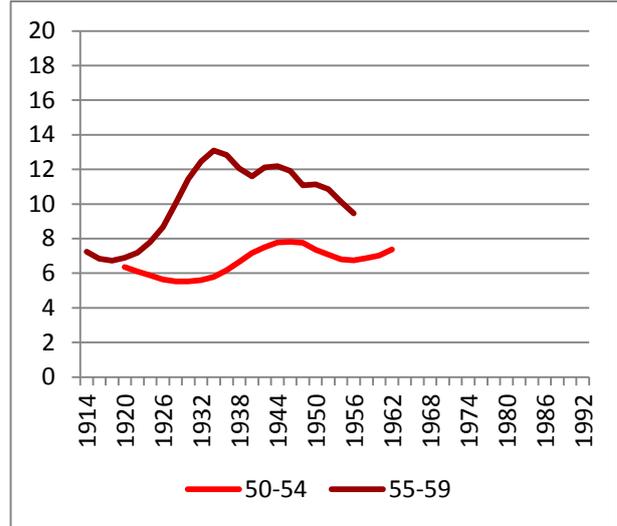
### Hommes – Début de carrière



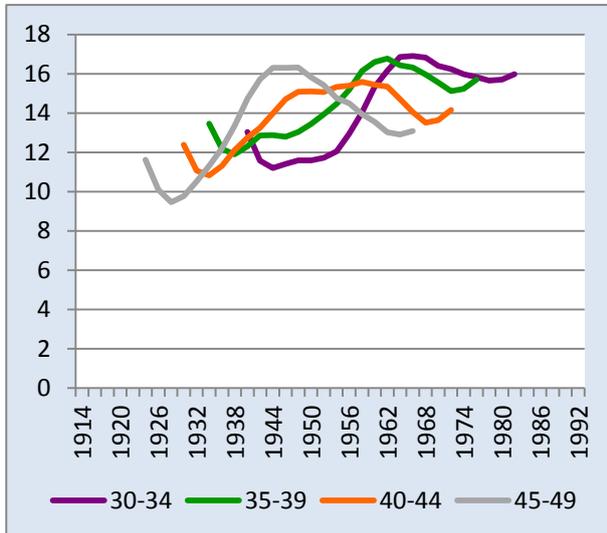
*Femmes – Fin de carrière*



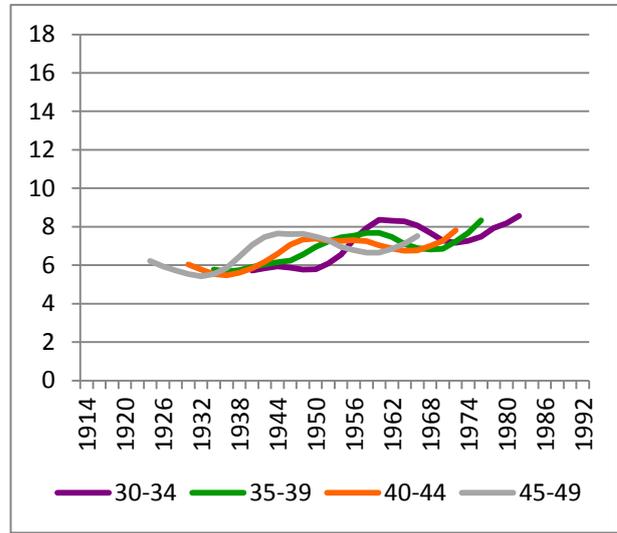
*Hommes – Fin de carrière*



*Femmes – Milieu de carrière*



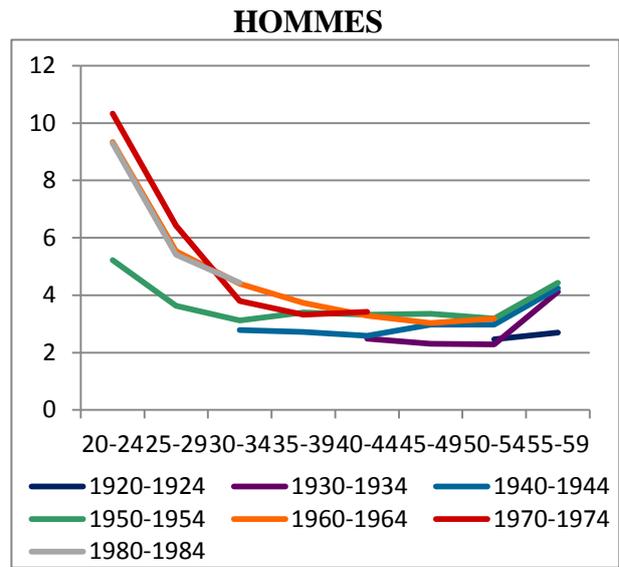
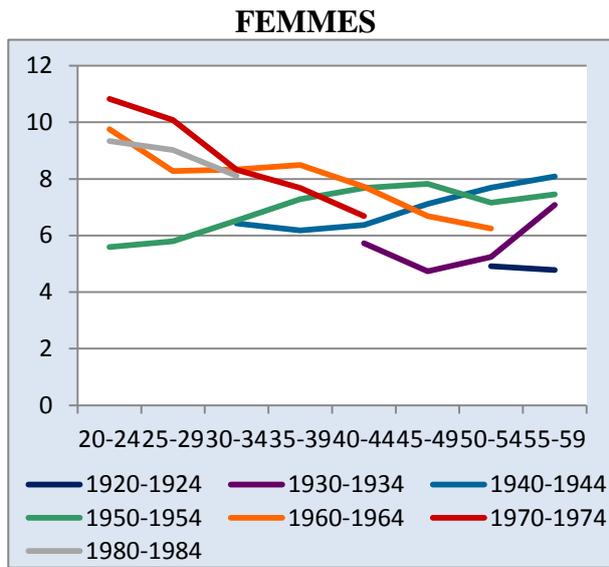
*Hommes – Milieu de carrière*



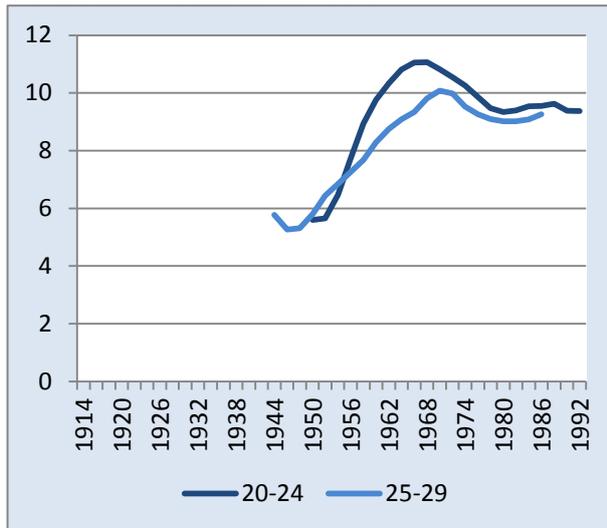
*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

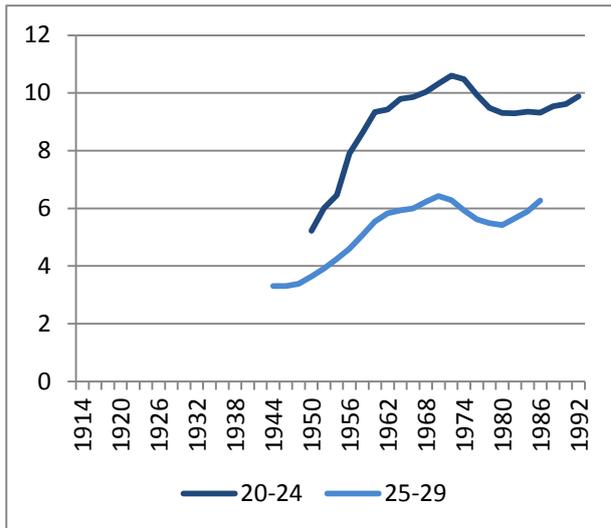
*Annexe 2. Évolutions du ratio D5/D1 du revenu salarial selon le genre*



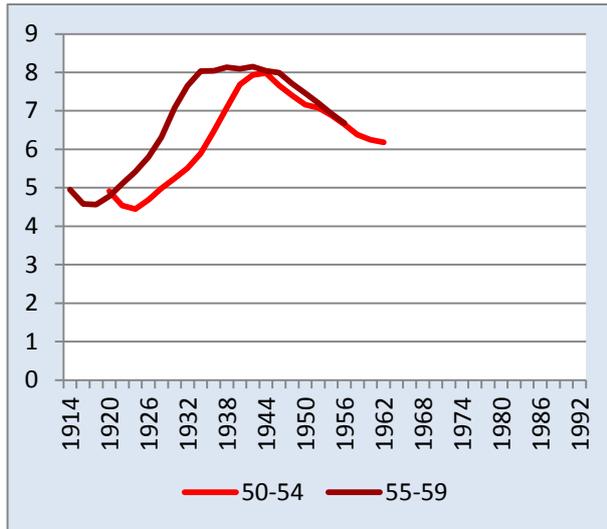
*Femmes – Début de carrière*



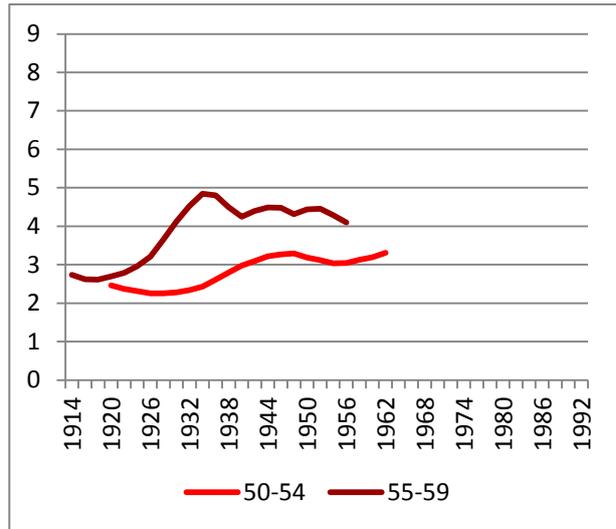
*Hommes – Début de carrière*



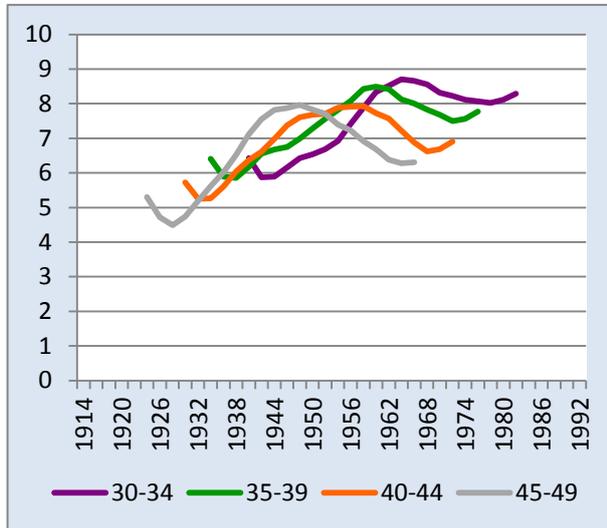
*Femmes – Fin de carrière*



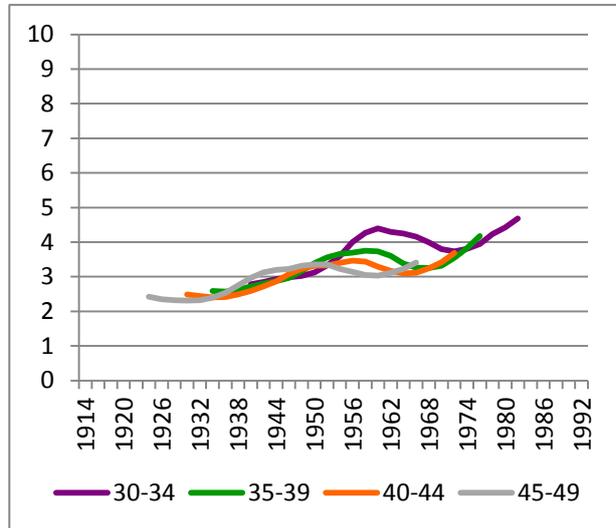
*Hommes – Fin de carrière*



*Femmes – Milieu de carrière*



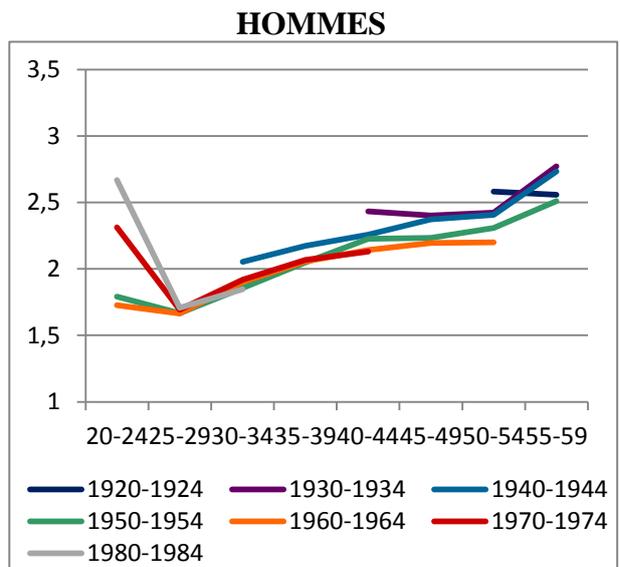
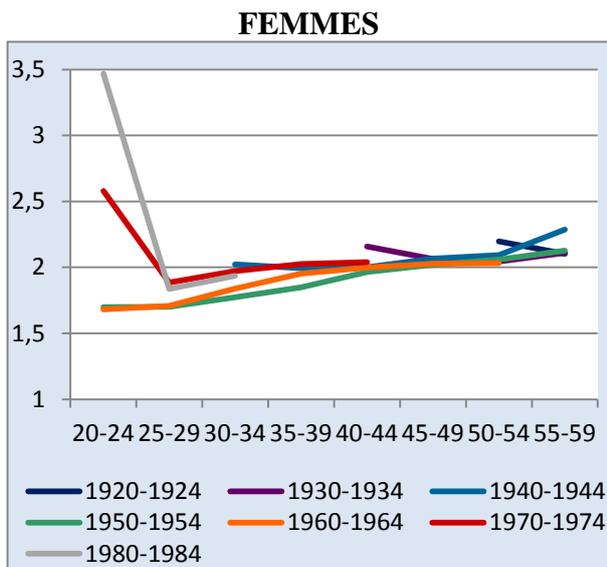
*Hommes – Milieu de carrière*



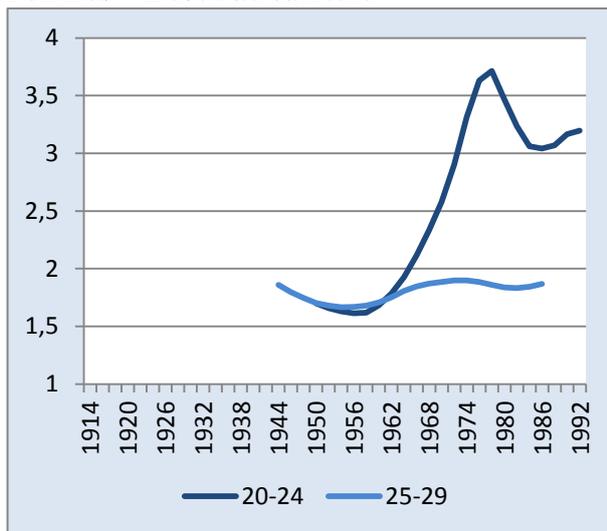
*Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier*

*Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR*

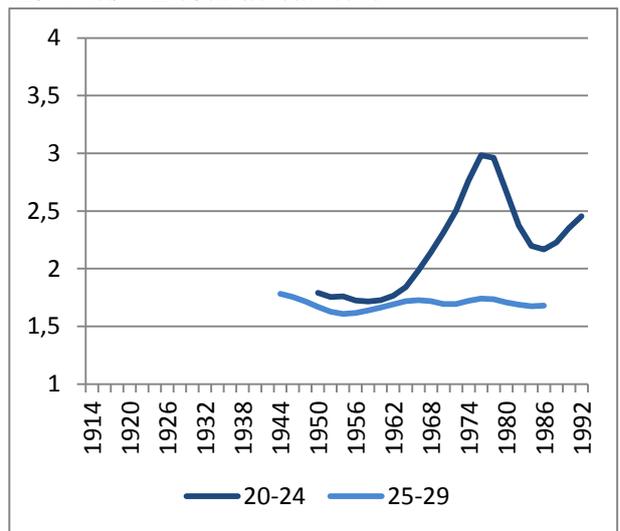
**Annexe 3. Évolutions du ratio D9/D5 du revenu salarial selon le genre**



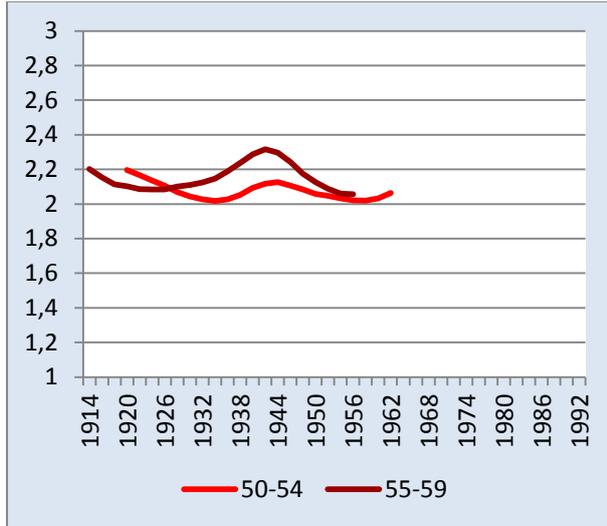
*Femmes – Début de carrière*



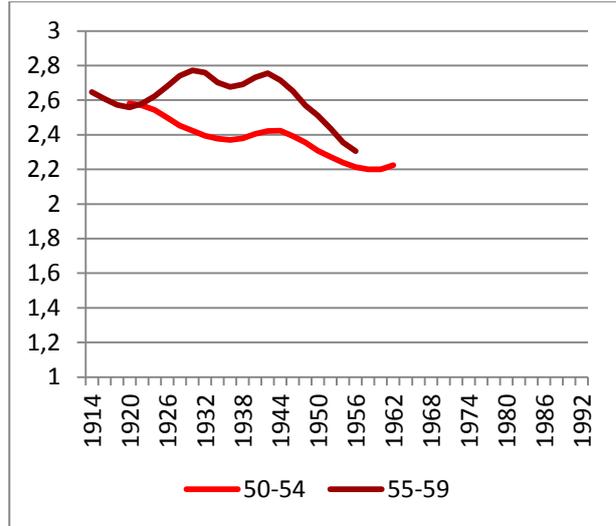
*Hommes – Début de carrière*



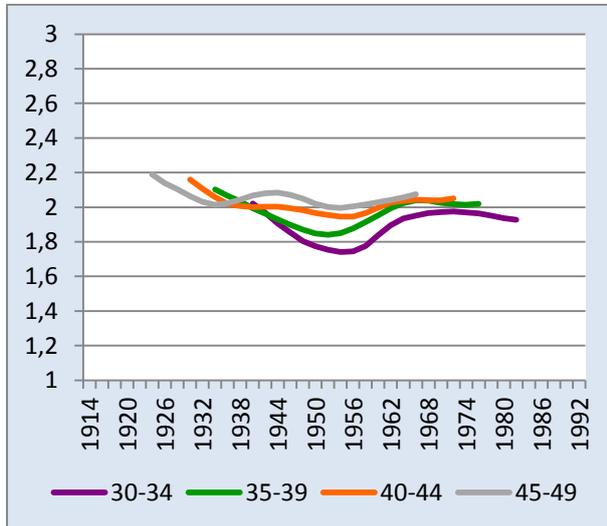
Femmes – Fin de carrière



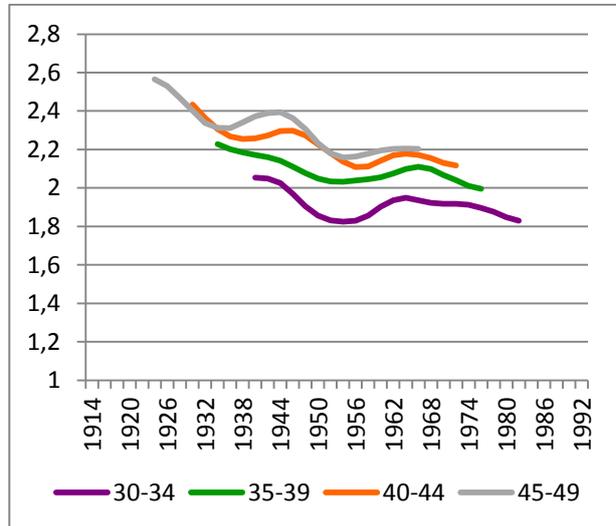
Hommes – Fin de carrière



Femmes – Milieu de carrière



Hommes – Milieu de carrière



Champ : salariés du secteur privé travaillant en France métropolitaine, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et salariés d'un particulier  
 Source : Panel DADS, INSEE ; calculs SG- COR